



**LETTRE N°25, juillet 2005**

## **Assemblée Générale du 19 septembre 2005**

Le bureau de l'Association Franco-Hongroise de Midi-Pyrénées vous invite à l'Assemblée Générale statutaire qui se déroulera le lundi 19 septembre 2005 à partir de 18 heures.

Cette Assemblée Générale sera suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire en vue d'une modification des statuts.

Ordre du jour de l'assemblée générale statutaire :

- Rapport moral par Olivier Clary
- Rapport financier par Timea Pourtet-Graczk et Michel Gauran
- Fixation du montant de la cotisation
- Projets d'activités
- Recherche de subventions
- Election du Comité Directeur (Conseil d'Administration)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification des statuts

Cette convocation vous propose un ordre du jour provisoire. Vous pouvez proposer des points complémentaires. Une nouvelle convocation vous sera envoyée début septembre avec l'ordre du jour définitif.

Le Bureau vous remercie de bien vouloir réfléchir à votre candidature éventuelle au Comité Directeur.

*L'Association est administrée par un Comité Directeur comprenant 5 membres au moins . Ils sont bénévoles.*

*Ils sont élus par l'Assemblée Générale (Article 9)*

*Le Comité Directeur tient lieu de Conseil d'Administration. (Article 10)*

*Il décide des actions à mener, conformément aux décisions et résolutions de l'Assemblée Générale (Article 11)*

*Le Comité Directeur élit chaque année parmi ses membres un bureau comprenant :*

*un Président, et un (ou des) vice-Président(s),*

*un Secrétaire,*

*un Trésorier. (Article 12)*

*Il peut s'adjoindre, en accord avec le Comité Directeur, un Secrétaire adjoint, un Trésorier adjoint.*

*Il peut s'adjoindre un Comité exécutif constitué de membres de l'association volontaires pour mener des actions spécifiques ou pour l'aider dans ses démarches et animations (par exemple : chargé de la communication, chargé des démarches administratives, membres du comité de rédaction du bulletin, chargé des activités et manifestations, etc.) (Article 12)*

## COURS DE HONGROIS

Le bureau a décidé d'aider à la continuation de l'apprentissage du hongrois pour tous les niveaux (y compris débutants)

Une réunion d'information aura lieu le **26 septembre de 17h30 à 19h** dans la petite salle du Sénéchal.

Une information sera faite auprès des journaux, des radios, des cinémas, des Facs, des offices de tourisme et autres....

Une lettre sera envoyée aux anciens élèves de ces cours pour leur demander de préciser leurs besoins.

Les cours devraient reprendre **à partir du 3 octobre**.

## ACTIVITÉ

Le bureau souhaite que les activités de l'association reprennent au plus vite.

Il serait souhaitable que des animateurs se présentent lors de l'Assemblée Générale et que les membres intéressés se fassent déjà connaître.

Une idée de fonctionnement et un budget prévisionnel seraient les bienvenus.

Le bureau a recensé une liste d'activités potentielles :

Danse folklorique	Après-midi temps libre en hongrois pour les enfants
Conférences	Repas de fin d'année
Mikulas	Fête du 15 mars
„Chorale – Participation”	Forums des langues (1)
Atelier cuisine	Dégustation de vin
Journal	Apéritif linguistique
Fête de l'Europe	Club lecture
Projection de films hongrois	
Théâtre (2)	Artistes hongrois (contacts)
Journée de la Hongrie	

(1) Plusieurs personnes demandent si nous pouvons vendre des produits hongrois lors des forums. Le bureau a décidé de demander à tous ceux qui se rendent en Hongrie de ramener de petits objets typiques. Des contacts seront pris avec des artisans pour leur offrir une possibilité de se faire connaître.

(2) „Kaddish” d'Imre Kertész sera joué au TNT du 7 au 19 février 2006.

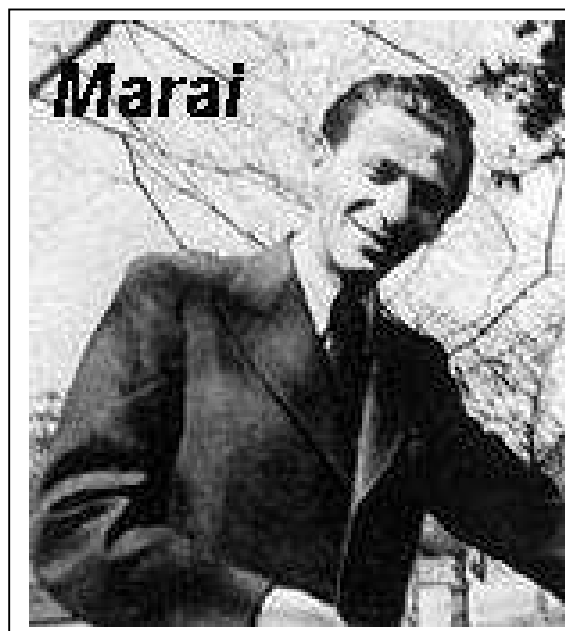
### CLUB LECTURE

Chers amis,

Le Club Lecture a clôturé l'année le 30 juin avec "Alouette" de Deszö Kostolányi. A cette occasion, Maria Cseh nous a présenté son mémoire de Maîtrise de Psychologie Clinique, qu'elle a soutenu sur cet ouvrage. Son étude, très approfondie, s'appuyant sur la Psychanalyse et l'analyse de textes, nous a donné un éclairage surprenant pour beaucoup d'entre nous, avec une interprétation solidement argumentée. Nous la remercions de nous avoir fait bénéficier de son sérieux et très intéressant travail.

Le Club Lecture où nous nous retrouvons de plus en plus nombreux, semble bien répondre à notre grande envie de mieux connaître les écrivains hongrois, dans le cadre de discussions conviviales et amicales, mais aussi documentées et travaillées. L'an prochain, il nous faudra sans doute envisager un lieu de réunions plus vaste ! Nous élaborerons un nouveau programme et un nouveau calendrier dès la rentrée.

Bonne vacances à tous,  
Yvette



## **ARTICLE 7 : CONDITIONS DE L'ADHESION**

Pour faire partie de l'association, un bulletin d'adhésion doit être souscrit par l'adhérent, dans lequel celui-ci reconnaît avoir pris connaissance des statuts qu'il s'engage à respecter. Il participe aux activités et paie sa cotisation.

## **ARTICLE 8.**

Tout adhérent peut quitter l'Association par démission adressée par écrit à son Président.

Il peut être radié de l'Association :

pour infraction aux présents statuts,

pour non paiement des cotisations dans les 4 mois qui suivent la lettre d'appel de cotisation,

pour cause de décès,

pour motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'Association. Dans ce cas, la radiation ne sera prononcée par le bureau qu'après avoir entendu les explications de l'intéressé convoqué par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

## **ARTICLE 9.**

L'Association est administrée ..... Ils sont élus pour un an par l'Assemblée Générale.

## **ARTICLE 10.**

Le Comité Directeur tient lieu de Conseil d'Administration. Il se réunit une fois par semestre, sur convocation .....

L'absence non motivée .....

Les décisions font l'objet d'un procès-verbal.

## **ARTICLE 11 : LE COMITE DIRECTEUR**

.....

~~Il est seul habilité à modifier l'adresse du siège social.~~

## **ARTICLE 12 : LE BUREAU**

Le Bureau se réunit régulièrement au moins une fois tous les 2 mois. Les réunions font l'objet d'un procès verbal.

## **ARTICLE 13.**

Le Président .....Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions et des assemblées et toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

Il veille au contrôle .....

Il convoque le bureau.....

Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et les articles 6 et 31 du Décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles.

Le Trésorier est responsable Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Bureau.

Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations qu'il effectue et rend compte au Bureau et à l'AG annuelle approuve sa gestion.

## **ARTICLE 14 : ASSEMBLEE GENERALE**

Tous les membres à jour de leur cotisation sont convoqués à l'Assemblée Générale.

La convocation est faite par bulletin d'information.

## **ARTICLE 16 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président assisté des membres du bureau.

Elle est convoquée au moins une fois par an, avant l'été, conformément à l'article 14 ci-dessus.

.....

Elle est seule habilitée à modifier l'adresse du siège social.

Un procès verbal de la réunion est établi, signé par le Président et le secrétaire de séance.

## **ARTICLE 17 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Elle est convoquée par le Président conformément à l'article 14 ci-dessus.

L'Assemblée Générale extraordinaire est présidée par le Président assisté des membres du bureau.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Un procès verbal de la réunion est établi, signé par le Président et le secrétaire.

## **ARTICLE 19 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION**

.....

Les conditions de convocation, de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de modalités de la prise de décision sont celles prévues aux articles 14 et 15 des présents statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme un liquidateur.

----- " ---Bulletin à remplir, à découper et à renvoyer

à Timea Pourtet Graczki 34 avenue Jules Julien 31400 Toulouse



Famille : .....

Adresse : .. .. .

Téléphone : .. .. .

Assistera à l'Assemblée Générale :                      oui                      non

Nom : ..... Prénom : .....

Est candidat au Comité Directeur :                      oui                      non

Nom : ..... Prénom : .....

Est candidat au Comité Directeur :                      oui                      non

*Le bureau souhaite que les candidats au Comité Directeur puissent être joints facilement, c'est à dire posséder soit un répondeur, soit un portable, soit un mail.*

## **Repas de fin d'année des élèves de hongrois**

*Ils se sont retrouvés chez Nathalie autour de plats et de vins hongrois.*

*Il manquait Agnès et Alexandre loins de Toulouse.*

